

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2022



DEPARTEMENT DU GARD
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 8 FEVRIER 2022

Date de la convocation : 31 janvier 2022
Date d'affichage : 31 janvier 2022
Nombre de membres afférents au conseil communautaire : 39
Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 25
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 25
Nombres de procurations : 9
Nombre de voix exprimées : 34

L'an deux mille vingt-deux et le huit février à dix-huit heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communauté de communes, à Saint-Ambroix, sur la convocation qui leur a été adressée par Olivier MARTIN, Président.

Présents (25) : Jean-Paul ANDRÉ - Jérôme BASSIER – Jean BERNARD – Wladimir BERNARD - Olga BOFILL - Bernard BONNEFOY - Frédérique CAZALET - Henri CHALVIDAN - Jean-Pierre CHARPENTIER – Bruno CLEMENCON - Geneviève COSTE – Jean-Pierre DE FARIA - Jean-François FLANDIN - Cyril GILLES – Denis GUILLAUME- Jean-Marie ITIER – Yolande LASIA - Marie-Hélène MALBOS- Olivier MARTIN - Sylvette MOLIERES – Jean-Christophe PAYAN - Daniel PIALET- Christine ROUX – Claude VIGOUROUX – Micheline WIEREPANT

Pouvoirs (9) :

Florence BOUIS a donné pouvoir à Olivier MARTIN
Didier CAYRON a donné pouvoir à Jean-Christophe PAYAN
Edouard CHAULET a donné pouvoir à Cyril GILLES
Patrick DUMAS a donné pouvoir à Jean-Marie ITIER
Jacques MOLLE a donné pouvoir à Olivier MARTIN
Christelle ROUSSEL a donné pouvoir à Jean-Pierre DE FARIA
Bernard PORTALES a donné pouvoir à Claude VIGOUROUX
Guy SILHOL a donné pouvoir à Henri CHALVIDAN
Georges VERCOUTERE a donné pouvoir à Jean-Christophe PAYAN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2022

Excusés : Dominique AGNIEL, Florence BOUIS, Marie CARRE, Didier CAYRON, Edouard CHAULET, Jean-Marie COSTE, Thierry DAUBLON, Patrick DUMAS, Jacques MOLLE, Paul PERCETTI, Bernard PORTALES, Christelle ROUSSEL, Guy SILHOL, Georges VERCOUTERE

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Sylvette MOLIERES

Monsieur le Président propose d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2021.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

DELIBERATION N°1-2022

OBJET : Marché de travaux relatif à l'opération d'aménagement de la voie verte
– attribution et signature

Monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté de Communes de Cèze Cévennes, lauréate de l'appel à projets « Vélo et territoire » a souhaité développer un itinéraire cyclable en complémentarité de la voie verte Via Ardèche, de Saint-Paul-le-Jeune à Bessèges et Robiac, via Gagnières.

D'une longueur de 8 km environ, cet itinéraire cyclable se situerait en partie sur une ancienne voie ferrée qui n'est plus en fonction ; une bonne alternative à la voiture pour les habitants des communes limitrophes et une opportunité touristique pour le territoire. Cet itinéraire sera également connecté à la Véloroute V70 – La Régordane au niveau de Bessèges, où se trouve également une voie de chemin de fer menant à Alès, dont la réouverture est à l'étude. Cette portion doit assurer la continuité de la voie verte créée côté Ardèche.

La communauté de Communes de Cèze Cévennes a confié à la SPL 30 une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concerne le tronçon entre Gagnières et Saint-Paul le Jeune. Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu par la Communauté de Communes avec IRIS Conseil RÉGIONS.

Monsieur le Président présente la procédure mise en œuvre pour les marchés de travaux.

La consultation est passée selon une procédure adaptée en application des articles L2123-1 du code de la commande publique et dans le cadre d'une procédure inférieure aux seuils européens publiés au JORF. La consultation comprenait trois lots :

LOT N° 1 – AMENAGEMENT – VRD ET PLANTATIONS

LOT N° 2 - MOBILIER

LOT N° 3 – REFECTON DU BATI et SIGNALETIQUE PEDAGOGIQUE

Le lot 3 fera l'objet d'une consultation ultérieure.

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 23 décembre 2021 au BOAMP. Le dossier de consultation a été entièrement dématérialisé et mis en ligne sur le site achat-public. L'AAPC a été publié au BOAMP le 24 décembre 2021. La date limite de réception des offres

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2022

a été fixée au 21 janvier 2022 à 18H00. Deux plis ont été déposés dans les délais pour le lot n°1. Aucun pli n'a été réceptionné pour le lot n°2.

Les candidatures ont été analysées sur la base des demandes énoncées dans règlement de la consultation (RDC). La maîtrise d'œuvre a procédé à l'analyse des offres. Suite à cette analyse, la Communauté de Communes a décidé d'engager les négociations avec les deux opérateurs économiques. A l'issue des négociations, il est proposé d'attribuer le lot 1 comme suit :

ENTREPRISES	Intitulé	Montant de l'offre de base en € HT	Variante : substitution de l'éclairage public filaire par de l'éclairage photovoltaïque	Total en € HT	Total en € TTC
Groupement SARL Etablissement JOUVERT Et SAS SCAIC	AMENAGEMENT – VRD ET PLANTATIONS	565.797,30 €HT	19.130,47 €HT	584.927,76 €HT	701.913,32 €TTC

Vu

- ◆ le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ◆ le Code de la Commande Publique ;

Considérant

- ◆ la démarche engagée par la Communauté de communes de Cèze-Cévennes de réalisation de l'opération d'aménagement de la voie verte entre Gagnières et Saint-Paul le Jeune
- ◆ la consultation engagée le 23 décembre 2021 suivant une procédure adaptée, en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique, pour la passation des marchés de travaux relatifs à l'aménagement de la voie verte entre Gagnières et Saint-Paul le Jeune ;
- ◆ les offres remises ;
- ◆ le rapport d'analyse des offres avant et après négociation remis par la maîtrise d'œuvre ;
- ◆ Que le groupement SAS Etablissement JOUVERT, La Thuillère – Mercoirol , 30110 LAVAL-PRADEL mandataire et la société SAS SCAIC, 140 Avenue des Pins d'Alep, 30100 ALES co-contractant, propose l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

Article 1

- ◆ Attribue le lot 1 « aménagement – VRD – plantations » dans le cadre de l'opération d'aménagement de la voie verte entre Gagnières et Saint-Paul le Jeune au groupement SAS Etablissement JOUVERT, La Thuillère – Mercoirol , 30110 LAVAL-PRADEL mandataire et la société SAS SCAIC, 140 Avenue des Pins d'Alep, 30100 ALES co-contractant, pour un montant de 584.927,76 €HT, variante comprise.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2022

Article 2

- ◆ Donne pouvoir au Président ou à son représentant pour signer le marché relatif au lot n°1 et prendre toutes les mesures nécessaires concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Article 3

- ◆ Dit que le lot n° 2 infructueux suite à l'absence d'offres fera l'objet d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables considérant que les conditions initiales du marché ne seront pas modifiées et charge Monsieur le Président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marchés si les crédits sont inscrits au budget.

Article 4

- ◆ Confirme que les dépenses susvisées sont inscrites au budget.

Rendu compte des décisions du Président prises par délégation du Conseil Communautaire

DECISION N°08-2021 du 23/12/2021

OBJET : Marché Public de prestation de services en assurances

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire N°08-2020 du 10 juillet 2020, donnant délégation au Président pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants pour les marchés de services d'un montant inférieur à 209 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu les articles 42-2 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu la procédure adaptée mise en œuvre,
Vu les offres reçues,
Vu l'analyse des candidatures et des offres,
Considérant que l'enveloppe financière est respectée,

DECIDE

D'attribuer comme suit les marchés d'assurance :

Marché	Attributaire	Montant de l'offre en € TTC
Lot n°2 : Assurance des atteintes à l'environnement	SOCIETE AIXOISE DE GESTION D'ASSURANCES (S.A.G.A.) AXA France	7 526,50

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2022

Lot n°3 Assurance juridique de la collectivité et protection fonctionnelle des agents et des élus	Jacques PILLOT / Mutuelle Alsace Lorraine Jura	1 576, 00
Lot n°4 : Assurance des véhicules et des risques annexes Base avec franchise 2 – 75 € pour les cyclos / 400€ pour les véhicules légers et 800€ pour les véhicules lourds Auto collaborateurs pour 40 000 km Bris de machine Marchandise transportée	VIVARES/MMA	11 112,45 se décomposant : 9483,45 964.80 315 349.20

Les lots 1 et 5 n'ont, à l'heure actuelle, pas été attribués car aucune proposition reçue.

De prendre acte que ce marché porte engagement de la Communauté De Communes de Cèze Cévennes et des titulaires dans les conditions administratives, techniques et financières qui sont définies dans le contrat.

Confirme que les dépenses susvisées sont inscrites au budget.

Le Conseil Communautaire sera informé de cette décision.

* Information ultérieure sur les lots 1 responsabilité civile et 5 dommages aux biens :

Le titulaire des contrats des lots 1 et 5 GROUPAMA a accepté la reconduction pour 1 année de ses contrats, moyennant une hausse des prix de près de 6% pour le lot 1 responsabilité civile, et de 85% pour le lot 5 dommages aux biens. Une nouvelle consultation sera effectuée dans le courant de l'année 2022.

DECISION N°01-2022 du 6/01/2022

OBJET : MARCHÉS DE MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE COORDINATEUR EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION POUR LA SANTE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE SUR LA COMMUNE DE GAGNIERES

Le Président de la Communauté de Communes Cèze Cévennes,

Vu le projet d'aménagement de la voie verte sur la commune de Gagnières,

Vu la décision d'engager l'opération et donc la nécessité de passer le marché pour les missions de contrôle technique et coordinateur en matière de sécurité et protection pour la santé,

Vu la procédure adaptée engagée le 9 décembre 2021, en application des articles L2123-1 et R2123-1 du CCP,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la SPL 30,

Décide de retenir l'offre ci-dessous indiquée pour la mission de contrôle technique :

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2022

<i>SOCIETE</i>	<i>Montant Total € HT</i>
COTECBAT	3 015,00€ HT

Décide de retenir l'offre ci-dessous indiquée pour la mission de coordinateur en matière de sécurité et protection pour la santé :

<i>SOCIETE</i>	<i>Montant Total € HT</i>
DEKRA	1 980,00€ HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DIVERS

Le Président invite M. Claude VIGOUROUX, délégué au syndicat AB Cèze, à participer au Conseil des Maires du 15 février 2022 pour intervenir sur la question du Syndicat avec M. Patrick DUMAS.

Le Conseil des Maires du 15 février comprendra un point sur l'offre de soins et la santé à l'échelle du territoire, suite aux besoins exprimés par les communes et aux échanges avec le Sous-Préfet. Une réflexion globale doit être conduite autour des projets de la maison de santé pluridisciplinaire de St Ambroix, de celle de Bessèges, des nouvelles pratiques avancées et des mobilités pour rapprocher les habitants des services de santé.

Les conseillers présents donnent leur accord sur le principe de cautionner une enquête que va mener Filièris, à la demande de l'ARS et de la CPAM, auprès des personnes de plus de 75 ans, non vaccinées contre la Covid, qui s'accompagnera d'un suivi des cas de « Covid longs ».

Le Président informe les conseillers de la vente prochaine d'un atelier-relais actuellement en location, qui fera l'objet d'une délibération en mars.

Calendrier prévisionnel des conseils : la séance prévue initialement le mardi 12 avril pour le vote des budgets est reportée au jeudi 14 avril 2022.

La séance est levée à 19h.

Le Président.
Olivier MARTIN



-120 Route d'Uzès prolongée - 30500 SAINT-AMBROIX - Tél : 04 66 83 77 87 - Fax : 04 66 83 77 88
Email : site internet www.ceze-cevennes.com